

Un projet officieux canado-américain de recherche scientifique, connu sous le nom d'Année internationale de recherche dans les Grands lacs, a été lancé le 1^{er} avril dans le but d'améliorer les assises scientifiques de la gestion des ressources hydrauliques des Grands lacs. On a entrepris au cours de l'année des négociations visant à donner un caractère officiel à ce projet par le moyen d'un accord bilatéral.

Pétroliers de la Côte ouest

En 1972, le Canada a de nouveau informé les États-Unis que le projet de transporter le pétrole de l'Alaska le long de la côte de la Colombie-Britannique et par les eaux resserrées du détroit de Juan de Fuca jusqu'aux raffineries américaines de Puget Sound lui causait de vives inquiétudes. Plusieurs notes à ce sujet ont été remises aux autorités américaines, dont le texte de la résolution unanime de la Chambre des communes, en date du 9 juin, ainsi qu'une déclaration par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au cours du débat sur cette question. Une rencontre eut lieu, le 10 juillet, entre M. Jack Davis, ministre de l'Environnement, et M. Russell Train, président du Conseil présidentiel sur la qualité de l'environnement, au cours de laquelle tous deux ont convenu qu'il y avait lieu de poursuivre des recherches communes sur la qualité de l'eau dans les régions frontalières de la Côte ouest, et d'établir des procédures légales propres à régler tout conflit ou grief entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de l'environnement.

Vers la fin de l'année, il était clair que l'administration américaine favorisait toujours l'oléoduc de l'Alaska et le transport pétrolier du port de Valdez aux débouchés des quarante-huit États au sud. D'autre part, on ne savait pas encore si les États-Unis étudieraient des solutions de rechange à celle de la route Juan de Fuca-Puget Sound.

Les représentants des deux pays se sont entretenus de divers problèmes créés par le transport du pétrole le long des côtes canadiennes. Il a été question, entre autres, d'un plan d'urgence pour la Côte ouest en cas de pollution des eaux, de dispositions susceptibles

d'améliorer les systèmes de navigation et de communication dans les eaux limitrophes, du problème juridique des responsabilités et compensations en cas du déversement de pétrole dans la mer, et enfin de la protection à accorder conjointement à l'écologie de la Côte ouest.

Comme l'a souligné à diverses reprises le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'oléoduc transalaskien est une question qui relève strictement de la compétence américaine, et le Canada n'a rien à y voir. Ce qui nous préoccupe, c'est de savoir si le pétrole va poser une menace de pollution pour notre pays une fois qu'il aura quitté l'Alaska. Le Canada a continué d'insister pour que le pétrole soit acheminé vers d'autres raffineries que celles de Puget Sound où, en raison de la marée et des vents, un déversement de pétrole se répandrait inévitablement sur le littoral canadien, comme cela s'est produit en 1972.

Autres questions

Le 31 août 1972, la Commission mixte internationale soumettait aux deux gouvernements son rapport sur la pollution de l'air dans toute la région des rivières Detroit et St. Clair. Ce rapport fut examiné au cours de rencontres tenues ultérieurement en 1972 entre les représentants du Canada et des États-Unis. Puis, le 21 septembre, les deux gouvernements ont créé, par échange de Notes, le Comité canado-américain sur la qualité des eaux dans le bassin de la rivière Saint-Jean et présenté un Renvoi à ce sujet à la Commission mixte internationale.

Parmi d'autres questions touchant l'environnement intérieur qui furent débattues avec les autorités américaines, il convient de citer la pollution de la rivière Sainte-Croix, au Nouveau-Brunswick, et l'inondation possible de la vallée Skagit, en Colombie-Britannique; les répercussions sur la qualité de l'eau de la rivière Souris, qui se déverse au Manitoba, causées par un projet d'irrigation comportant le détournement des eaux du Barrage Garrison, au Dakota Nord; et enfin les propositions américaines concernant le contrôle des eaux de la rivière Pembina (dont les inondations touchent le Manitoba).